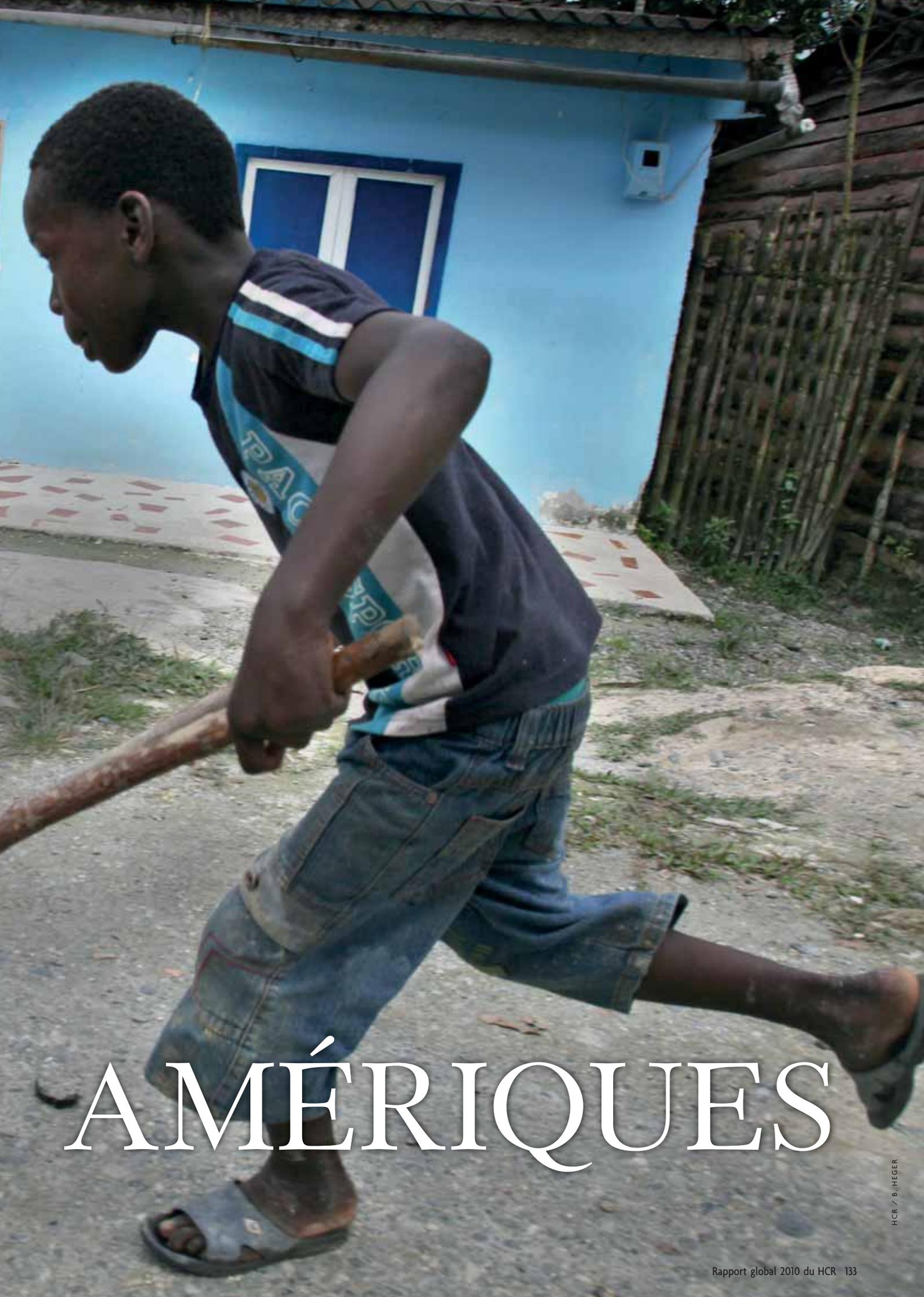


| FAITS MARQUANTS |

- Le HCR s'est félicité des importantes améliorations apportées à la protection des réfugiés en Amérique du Nord. Au Canada, l'adoption de la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, qui crée une Section d'appel des réfugiés, permettra aux demandeurs déboutés en première instance d'interjeter appel. Aux États-Unis d'Amérique, la réforme des pratiques de détention du Département de la sécurité du territoire et l'application de nouvelles directives sur la liberté conditionnelle ont amélioré la protection des personnes qui relèvent de la compétence du HCR.
- En 2010, le HCR a continué à promouvoir le Plan d'action de Mexico en tant que cadre régional de protection. En novembre, à l'occasion d'une réunion internationale qui a donné le coup d'envoi aux commémorations du 60e anniversaire du HCR dans la région, 18 États d'Amérique latine ont adopté la Déclaration de Brasilia sur la protection des réfugiés et des apatrides aux Amériques.
- En Colombie, le nouveau Gouvernement a présenté un projet de loi sur la restitution des terres, dont l'application favoriserait des solutions pour les déplacés, notamment le retour et la réintégration.
- L'année 2010 a été caractérisée par l'intégration de la protection des réfugiés dans les systèmes législatifs de tous les pays d'Amérique latine, des lois novatrices étant notamment adoptées au Chili et au Mexique. Par ailleurs, le droit d'asile a été inscrit dans la constitution de la République dominicaine.
- Dans le cadre de l'intervention internationale menée après le tremblement de terre en Haïti, le HCR a déployé, au lendemain de la catastrophe, deux équipes d'urgence afin d'apporter une aide immédiate dans le secteur de la protection. Une équipe opérait dans le pays et l'autre était déployée dans des zones frontalières de la République dominicaine. Le HCR a participé à différents groupes de travail du module de protection, coordonné par le HCDH.
- La création d'une Commission nationale pour les réfugiés au Costa Rica et la réactivation d'une commission similaire en République dominicaine ont été des événements dont on ne peut que se féliciter. En République bolivarienne du Venezuela, l'alignement des procédures de détermination du statut de réfugié sur les normes internationales a progressé. Au Panama, une modification de la législation a été proposée afin d'accorder aux ressortissants colombiens bénéficiant du statut de « protection humanitaire temporaire » le droit de résider en permanence sur le territoire.

Un garçon, appartenant à une communauté qui risque d'être déplacée, joue dans la rue d'un village de la côte pacifique de la Colombie.



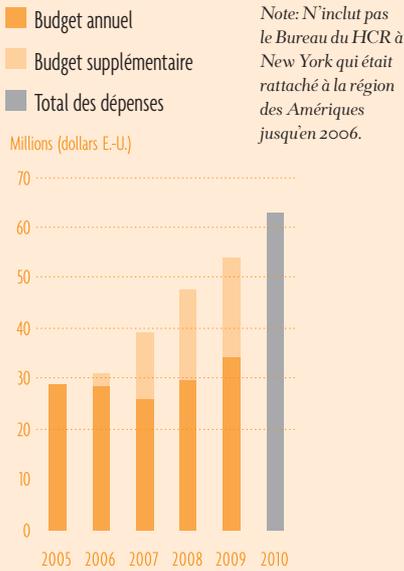


AMÉRIQUES

Des contraintes financières ont obligé le HCR à hiérarchiser ses activités. L'opération de secours menée après le tremblement de terre en Haïti, non prévue, et la constitution d'une équipe d'intervention d'urgence ont nécessité des ressources supplémentaires. Des contributions affectées ont été reçues pour la République dominicaine et Haïti.

Bien que les bureaux du HCR aux Amériques aient mis en place de nouvelles initiatives pour faciliter l'intégration des réfugiés urbains, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour consolider ces activités et les pérenniser, ainsi que pour accroître les moyens d'existence.

Dépenses dans les Amériques 2005-2010



Environnement opérationnel

Les déplacements de Colombie vers le Venezuela et l'Équateur se sont poursuivis, faisant de la protection dans les zones frontalières une priorité. Des initiatives transfrontalières et des activités de suivi aux frontières ont été mises en œuvre dans l'ensemble de la région, bien que la tâche du personnel de protection ait été compliquée par l'insécurité et la violence généralisée. Le suivi aux frontières terrestres et maritimes est demeuré d'une importance primordiale pour assurer la protection de personnes participant à des mouvements migratoires mixtes à travers la région.

L'intensité croissante des nouvelles formes de conflit apparues dans la région a entraîné une extrême violence à l'encontre des populations civiles et des déplacements forcés, internes et externes. La violence liée aux gangs continue à engendrer des déplacements forcés en Amérique centrale, en particulier au Salvador, au Guatemala et au Honduras, et des migrants ont été victimes de graves incidents de violence au Mexique.

La nécessité d'assurer une protection dans le contexte de catastrophes naturelles a été mise en évidence par les tremblements de terre en Haïti et dans une moindre mesure au Chili, ainsi que par les inondations en Colombie.

Une montée de la xénophobie et une intensification de la discrimination à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile, la violence généralisée et la dégradation de la situation socio-économique dans la région ont continué de faire obstacle à l'intégration sur place.

Réalisations et impact

Renforcement des mécanismes de protection

Les instruments internationaux et régionaux, de même que les cadres législatifs nationaux, ont été améliorés en 2010. L'adoption de la Déclaration de Brasilia a raffermi la détermination des pays de la région à mettre en œuvre le Plan d'action de Mexico, tout en assurant une protection dans le contexte de mouvements migratoires mixtes. La Déclaration appelle à protéger les réfugiés et les victimes de la traite. En outre, elle encourage l'adhésion aux traités internationaux sur l'apatridie, ainsi que le réexamen des législations nationales destinées à prévenir et à réduire les cas d'apatridie.

La nouvelle loi mexicaine sur les réfugiés intègre la définition régionale du réfugié qui est donnée dans la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984. Cette loi considère l'appartenance sexuelle comme un motif de persécution et fait du Mexique le premier pays d'Amérique latine à accorder et à réglementer des formes complémentaires de protection. Au Chili, la loi sur la protection des réfugiés inclut la définition plus large du réfugié proposée dans la Déclaration de Carthagène.

Une autre première aux Amériques a été la mise en place par l'Argentine d'un visa humanitaire pour les victimes de catastrophes naturelles dans le Décret 616, qui régit la loi nationale sur les migrations. Au Costa Rica, la nouvelle loi sur l'immigration a créé un Département ainsi qu'une commission pour les réfugiés et reconnaît la persécution sexuelle comme un motif d'attribution du statut de réfugié. La Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés au Canada et la réforme des pratiques de détention du Département de la sécurité du territoire aux États-Unis ont encore ajouté aux évolutions positives survenues aux

Amériques.

Le HCR a continué d'aider la Colombie à renforcer la protection pour répondre à la situation prolongée de déplacement interne, avec des interventions allant de la protection et de l'assistance aux nouveaux déplacés à la recherche de solutions durables lorsque les conditions le permettaient. Dans les pays limitrophes, l'Organisation a travaillé avec les autorités pour garantir l'accès des personnes relevant de sa compétence à la protection et à des solutions globales, tout en continuant d'élaborer des initiatives transfrontalières.

Grâce à l'ouverture d'un bureau à Saint-Domingue, le HCR a été en mesure de lancer une intervention immédiate après le tremblement de terre en Haïti, organisant la distribution d'articles de secours. Le HCR a appuyé le module de protection, coordonné par le HCDH, et exécuté des projets à impact rapide le long de la frontière avec la République dominicaine. Une attention particulière a été accordée à la protection des femmes et des enfants.

Recherche de solutions globales

En Amérique latine, plus des deux tiers de la population réfugiée totale résident dans des centres urbains, où les emplois, les logements et les services essentiels font l'objet d'une compétition acharnée. Dans le cadre du Plan d'action de Mexico, les évaluations participatives et l'ouverture de centres d'aide juridique et sociale (*Casas de Derechos*) se sont avérées utiles pour établir un lien entre les réfugiés et les demandeurs d'asile et les services sociaux nationaux. Les évaluations ont également aidé le HCR et ses partenaires à comprendre l'intégration sur place en milieu urbain et à en relever les défis.

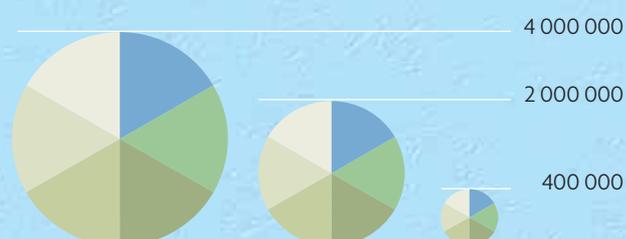
L'Organisation s'est félicitée de l'octroi de solutions de protection adéquates en faveur des ressortissants haïtiens. Elle a néanmoins recommandé de mettre en place des garanties de protection dans les cas de retour et de rapatriement forcés de ressortissants haïtiens.

Les programmes de réinstallation en Argentine, au Brésil, au Canada, au Chili, aux États-Unis d'Amérique, au Paraguay et en Uruguay sont demeurés indispensables aux efforts visant à protéger les personnes qui relèvent de la compétence du HCR dans la région. En 2010, environ 66 000 réfugiés ont été réinstallés aux Amériques, la plupart étant accueillis au Canada et aux États-Unis.

Afin de lutter contre les phénomènes de xénophobie et de racisme visant les demandeurs d'asile et les réfugiés en Amérique latine, le HCR a organisé avec



Taille des populations



succès une campagne intitulée « Mettez-vous à leur place », destinée à susciter de l'empathie pour ces populations.

○ Renforcement des partenariats

Le HCR a consolidé ses relations de travail avec l'Organisation des États américains (OEA) en prenant part à ses réunions techniques et en offrant un appui aux organes pertinents. Des résolutions sur les réfugiés, les déplacés internes, et, pour la première fois, les apatrides, ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'OEA, réunie à Lima (Pérou).

À l'issue de la Conférence régionale sur le Plan d'action en dix points, organisée au Costa Rica en novembre 2009, le HCR et l'OIM ont conjointement présenté des propositions de projets sur les migrations extracontinentales, la mise en place de mécanismes de profilage et d'orientation, ainsi que le renforcement des capacités et la formation des fonctionnaires de l'immigration et de la police des frontières, concernant la protection au sein des mouvements migratoires mixtes. Les deux organisations ont également entrepris un travail de sensibilisation sur la traite des personnes et sur le lien avec la protection des réfugiés.

Le HCR a continué de travailler avec d'autres institutions onusiennes, des gouvernements et des partenaires nationaux aux Amériques afin de favoriser une meilleure compréhension des problèmes de protection en cas de catastrophe naturelle.

| Contraintes |

Bien que la législation sur les réfugiés soit solide dans la région, l'application de mécanismes de protection totalement efficaces reste problématique. Les faibles taux de reconnaissance observés dans plusieurs pays, l'adoption de procédures de pré-admissibilité, l'absence de garanties de protection, le fonctionnement irrégulier des commissions nationales pour les réfugiés, les arriérés dans le traitement des demandes d'asile et le manque de mécanismes solides pour éviter les refoulements continuent de susciter la préoccupation.

Les préoccupations des États en matière de sécurité ont entraîné un rétrécissement de l'espace humanitaire dans l'ensemble de la région. La protection aux frontières terrestres et maritimes demande à être améliorée, en particulier dans le contexte des mouvements migratoires mixtes et de la traite des êtres humains. Les conflits, la violence et l'insécurité, en particulier dans les zones situées à proximité des frontières de la Colombie, ont également une incidence négative sur les activités de protection. Parmi les autres défis, citons la violence sexuelle et sexiste et les risques élevés auxquels sont exposés les mineurs non accompagnés.

Dans la Caraïbe, le HCR est confronté à un contexte opérationnel caractérisé par un manque de garanties de protection pour les demandeurs d'asile et les réfugiés au sein de mouvements migratoires mixtes d'une grande complexité. ■

Budget et dépenses dans les Amériques | dollars E.-U.

Opérations		PILIER 1 Programmes pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBE					
Canada	Budget	1 874 052	0	0	1 874 052
	Dépenses	1 642 648	0	0	1 642 648
Bureau régional pour les États-Unis d'Amérique ¹	Budget	4 682 806	653 822	11 682 356	17 018 984
	Dépenses	3 762 022	644 958	4 177 764	8 584 744
Sous-total	Budget	6 556 858	653 822	11 682 356	18 893 036
	Dépenses	5 404 670	644 958	4 177 764	10 227 392
AMÉRIQUE LATINE					
Bureau régional pour l'Argentine ²	Budget	5 854 803	125 000	0	5 979 803
	Dépenses	4 260 758	120 244	0	4 381 002
Brésil	Budget	3 926 225	0	0	3 926 225
	Dépenses	3 855 605	0	0	3 855 605
Colombie	Budget	2 515 267	50 000	28 022 088	30 587 355
	Dépenses	938 607	42 977	22 225 720	23 207 304
Costa Rica	Budget	2 421 732	0	0	2 421 732
	Dépenses	2 035 300	0	0	2 035 300
Équateur	Budget	16 456 121	25 000	0	16 481 121
	Dépenses	9 710 784	0	0	9 710 784
Mexique	Budget	1 752 164	0	0	1 752 164
	Dépenses	1 453 954	0	0	1 453 954
Panama	Budget	2 387 638	0	0	2 387 638
	Dépenses	1 120 249	0	0	1 120 249
Venezuela	Budget	6 701 046	0	0	6 701 046
	Dépenses	4 057 600	0	0	4 057 600
Panama ³	Budget	4 308 633	0	0	4 308 633
	Dépenses	2 929 304	0	0	2 929 304
Sous-total	Budget	46 323 629	200 000	28 022 088	74 545 717
	Dépenses	30 362 161	163 221	22 225 720	52 751 102
Total	Budget	52 880 488	853 822	39 704 444	93 438 753
	Dépenses	35 766 831	808 179	26 403 484	62 978 494

¹ Couvre 15 pays indépendants et 15 territoires et départements d'outre-mer, principalement dans la Caraïbe, et inclut les activités en Haïti et en République dominicaine.

² Inclut la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

³ Inclut le Groupe juridique au Costa Rica.

Contributions volontaires pour les Amériques | dollars E.-U.

Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Amitié Sans Frontières (Monaco)	57 720			57 720
Australia for UNHCR		104 749		104 749
BASF Química Colombiana S.A.		9 723		9 723
Brésil	500 000	1 000 000		1 500 000
Canada		2 814 259	375 235	3 189 493
Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)		659 000		659 000
Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtlingshilfe (Allemagne)		26 918		26 918
España con ACNUR (Espagne)	7 095	247 523	193 914	448 532
Commission européenne	1 687 039	2 987 658		4 674 696
France		269 906		269 906
Donations en ligne au Siège		5 742		5 742
Japan Association for UNHCR		209 210		209 210
Luxembourg	360 750	360 750		721 501
Pays-Bas		1 500 000		1 500 000
Norvège	121 386	170 619	1 612 903	1 904 909
Donateur privés - Canada		6 065		6 065
Donateur privés - Chine		294 496		294 496
Donateur privés - Italie	217 859	246 569		464 428
Donateur privés - Corée		10 529		10 529
Donateur privés - Royaume-Uni		1 505		1 505
Espagne	2 219 397	1 839 662		4 059 059
Suède		1 387 347	1 394 700	2 782 048
Swedish Postcode Lottery		410 959		410 959
Suisse		470 810		470 810
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme		400 000		400 000
Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies		651 038		651 038
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine		87 134		87 134
Royaume-Uni	16 000			16 000
États-Unis d'Amérique	3 544 360	3 800 000	10 300 000	17 644 360
USA for UNHCR	20 000	60 000		80 000
Total	8 751 607	20 032 170	13 876 752	42 660 529

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les « Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat ».